La charte de



1ºAccession



Vous allez aimer, être bien accompagnés



Un prix attractif:

- Évaluation encadrée des biens
- Prix maîtrisés sans frais d'agence
- Vente patrimoniale

Achat sécurisé :

 Clause de rachat et de relogement en cas d'accident de la vie

Offre privilège:

• Jusqu'à -20% €*

Parrainage:

 Chèque cadeau remis au parrain de tout nouvel acquéreur Les + Vivest,

Action Logement

Des conseillers financiers à votre écoute, spécialisés en accession sociale.





Des biens exclusifs sur un large secteur

Une large gamme de produits différents (en Moselle et Meurthe-et-Moselle) :

- Vente dans le neuf en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) et PSLA (Location Accession)
- Terrains à bâtir viabilisés
- Vente dans l'ancien
- Appartements, pavillons individuels
- Toutes typologies
- Stationnements

Un réseau de partenaires professionnels

- Financement
- Déménagement
- · Construction de maison individuelle
- Décoration et aménagement d'intérieur



Les services

Une équipe à votre écoute

- Rendez-vous personnalisé avec un conseiller dédié
- Étude de vos besoins pour vous proposer un bien adapté
- Conseil pour la réalisation de travaux éventuels et l'aménagement intérieur du bien
- Accompagnement tout au long de votre parcours résidentiel jusqu'à la signature chez le notaire
- Proposition d'un bilan d'accession dans l'année suivant l'acquisition



3 Bonnes Nouvelles!

Le PTZ* élargi à tous les primo-accédants

Il s'agit d'un dispositif de **soutien à l'accession** à la propriété. Sans intérêts ni frais de dossier, il permet de financer une partie de l'achat d'un logement.

Depuis le 1er avril 2025, si vous voulez acheter votre premier logement, vous pourrez bénéficier du PTZ pour l'achat d'un logement neuf, **quelle que soit la zone dans laquelle il se situe** (tendue ou détendue) ou **le type de logement** (individuel ou collectif). Jusqu'à cette date, le PTZ était réservé uniquement à l'achat d'un logement neuf, collectif et en zone tendue.

*Prêt à taux zéro

Exonération des donations pour l'achat d'un logement neuf

Pour l'achat d'un logement, un enfant ou un petit-enfant peut bénéficier d'une aide financière de la part de ses parents ou grands-parents à travers une donation.

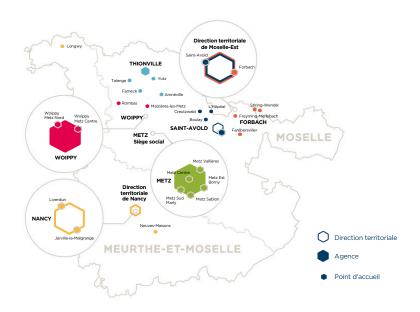
Depuis janvier 2025, vos parents et/ou grands-parents peuvent vous transmettre jusqu'à 100 000€ chacun, **exonérés des droits de donation**, pour vous aider à **acheter un logement neuf**. Cette exonération s'applique jusqu'à un plafond de 300 000€ par bénéficiaire et prendra fin en décembre 2026.

Protection des primo-accédants face aux frais de notaire

Certains départements peuvent augmenter les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), constituant une part importante des frais de notaire. Ils vont par exemple passer de 4,5% du montant du bien à 5% dans plusieurs départements dont Paris, à partir du 1er avril prochain.

En tant qu'acheteur d'un premier logement, vous bénéficiez d'une protection particulière contre la hausse des frais de notaire et n'êtes donc pas concernés par cette hausse.

NOTRE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE



Nos conseillères en accession sont à votre écoute

En Moselle (57)

Secteur de Metz et Woippy

Joëlle PIQUEREL **06 87 60 77 76**

joelle.piquerel@vivest.fr

Secteur de Thionville

Sarah LECLERCQ **06 68 20 57 68**

sarah.leclercg@vivest.fr

En Meurthe-et-Moselle (54)

Sandrine PICHOT-DUCLOS

06 15 23 69 68

sandrine.pichot-duclos@vivest.fr

Secteur de Saint-Avold

Laure TORLOTING **06 67 52 79 90**

laure.torloting@vivest.fr

Secteur de Forbach

Flavie CHATELOT

06 63 72 02 88

flavie.chatelot@vivest.fr



Groupe ActionLogement

15 Sente à My - BP 80785 -57012 Metz Cedex

vivest.fr

O9 77 42 57 57

Tout territoire

Accession sociale neuve

Muriel DINELLE

06 62 13 85 63

muriel.dinelle@vivest.fr

